

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1843

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 14 par la phrase suivante :

« Cette conservation doit rester dans un établissement situé en France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette précision vise à éviter tout abus.